

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 18 DÉCEMBRE 2006 (26)

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 18^e jour du mois de décembre 2006, à 20 heures.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Denis Lebel, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Lebel.

1. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2007

Élément important de notre planification budgétaire, le dépôt du budget annuel fut réalisé avec beaucoup de rigueur et oriente les décisions relatives au développement de notre ville.

Année après année, nous imposons une règle stricte : faire en sorte que le portrait financier soit le plus près possible des préoccupations des citoyens. Il est donc essentiel que autant que faire se peut, nos décisions reflètent cette situation. Grâce aux efforts des années antérieures, nous commençons à dégager des marges de manœuvre via la diminution du service de la dette. Mais, celles-ci sont toujours en deçà de nos attentes. Ces écarts positifs sont bien souvent comblés par des nouvelles exigences gouvernementales, particulièrement en regard du schéma de risques en incendie et de la mise en place du plan de gestion des matières résiduelles. Malgré tous ces impondérables, nous avons réussi à contrôler nos dépenses. Le budget de la Ville augmente de 1,17%.

Conscients de l'insécurité rattachée à l'industrie forestière et aux soubresauts de l'économie, il n'y aura aucune augmentation des taux de taxes. Quant à la tarification des services, elle demeure inchangée pour l'aqueduc et les égouts, mais les ordures ménagères seront haussées de 10,00\$ par unité.

3. ADOPTION DU BUDGET 2007

2006-530

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le budget 2007 de la Ville de Roberval soit adopté telle que présentation faite.

REVENUS

<i>REVENUS</i>	<i>POURCENTAGE</i>	<i>2007</i>
TAXES	73,60%	9 879 260 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	13,55%	1 819 332 \$
SERVICES RENDUS	4,93%	662 129 \$
AUTRES REVENUS	3,03%	407 000 \$
TRANSFERTS	4,88%	655 396 \$
	100,00%	13 423 117 \$

DÉPENSES

<i>DÉPENSES</i>	<i>POURCENTAGE</i>	<i>2007</i>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15,67%	2 103 926 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	17,15%	2 302 247 \$
TRANSPORT ROUTIER	15,93%	2 138 969 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	13,69%	1 838 272 \$
URBANISME	6,67%	895 267 \$
LOISIRS & CULTURE	13,19%	1 770 055 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	15,91%	2 135 631 \$
IMMOBILISATIONS À MÊME LES REVENUS	2,94%	395 000 \$
AFFECTATION NETTE	-1,16%	(156 250\$)
	100,00%	13 423 117 \$

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008

2006-531

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le «Plan triennal des immobilisations pour les années 2007, 2008 et 2009» soit adopté telle que présentation faite.

	2007	2008	2009
<i>FONDS GÉNÉRAL</i>			
Réfection du pont du Boul. St-Joseph	20 000 \$		
Hiérarchie routière et repères géodésiques	13 000 \$		
Terrassement de la maison des jeunes	45 000 \$		
Réparations au quai et au brise-lames	45 000 \$		
Radioscopie à l'aéroport	10 000 \$		
Équipement espaces clos (hygiène du milieu)	20 000 \$		
Matériel et équipements incendie	62 550 \$		
Équipement divers Swat	33 250 \$		
Mâchoires de décarcération	29 000 \$		
Rachat véhicules et équipements incendie (Schéma de couverture de risques en matière d'incendie)	45 700 \$	45 700 \$	45 700 \$
Terrain de tennis	3 000 \$		
Panneau publicitaire au Centre culturel	2 000 \$		
Véhicule usagé pour l'aréna	15 000 \$		
Caméras de surveillance (Marina et pointe Scott)	15 000 \$		
Équipement jeux 0-4 ans (parcs)	15 000 \$		
Clôture VTT et parcs	13 000 \$		
Plantation d'arbres	5 000 \$		
Serveur de courriel Exchange	3 500 \$		
Installation de vannes (réservoir Rang 1)		30 000 \$	
Ponceau Rang Hudon		25 000 \$	
Nettoyage égout (rue Notre-Dame)		50 000 \$	
Sous-total	395 000 \$	150 700 \$	45 700 \$
<i>FONDS DE ROULEMENT</i>			
Camion sableur	150 000 \$		
Surfaceuse aréna	85 000 \$		
Niveleuse		200 000 \$	
Système de télémétrie (hygiène du milieu)	100 000 \$		
Camion incendie			130 000 \$
Souffleuse à neige			300 000 \$
Sous-total	335 000 \$	200 000 \$	430 000 \$
<i>RÈGLEMENT D'EMPRUNT</i>			
Developpement domiciliaire	300 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
Agrandissement de la Bibliothèque	500 000 \$		
Programmes d'infrastructures	200 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Aqueduc et égouts (Anse)	200 000 \$		
Maison des jeunes	25 000 \$		
Sous-total	1 225 000 \$	1 050 000 \$	1 250 000 \$
TOTAL	1 957 007 \$	1 402 708 \$	1 727 709 \$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

▫ Madame Josée Poitras, journaliste à Radio Antenne 6, s'interroge sur l'augmentation totale du budget de 1,17%, puisque celle-ci est moindre que le taux actuel d'inflation.

Monsieur le Maire précise qu'il existe une tradition respectée à la Ville de Roberval soit de gérer les finances publiques de façon très serrée. De plus, le développement de la Ville devrait se poursuivre tout en tentant d'éviter le plus possible l'endettement. Il faut donc bien gérer dans un cadre financier très limité.

- n La journaliste Mme Josée Poitras, demande certaines précisions relativement au budget de la sécurité publique, particulièrement le volet incendie.

Monsieur le Maire rappelle que l'implantation du schéma de risques en incendie est une obligation gouvernementale et qu'en 2002, le budget de la sécurité publique à la Ville de Roberval était d'environ 1,5 million, avec des revenus d'environ 200 000,00\$. À ce jour, le budget de sécurité publique est à 2,3 millions sur un budget global de 13,4 millions et nous avons l'obligation d'assurer un service incendie de qualité.

- n Le journaliste du Quotidien, M. Louis Potvin, s'interroge si le budget incendie et sécurité publique n'hypothèque pas l'ensemble des travaux que la Ville doit effectuer à ses infrastructures municipales.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des infrastructures est vérifié régulièrement et qu'ils sont d'assez bonne qualité et en bon état. Cependant, il y a certains secteurs problématiques dont le boulevard Saint-Dominique, la rue Saint-Jean, le boulevard de l'Anse et l'intersection rue Simard et boulevard Marcotte. La réfection de ces infrastructures devrait être financée en partie par le retour de la taxe sur l'essence et autres programmes gouvernementaux rattachés aux infrastructures. Cependant, il est faux de prétendre que les budgets d'opération réguliers freinent les travaux d'infrastructures.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2006-532

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu unanimement, que la présente assemblée soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

SIGNÉ LE : Le 19 décembre 2006

SIGNATURE : _____
Denis Lebel, Maire

DENIS LEBEL
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/chp
(Réf. : Chp/Conseil/PV20061218 Assemblée spéciale)